

A T F

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
15 rue Pasteur – 81120 PUYGOUZON
431 635 663 R.C.S. Albi

Rapport du Commissaire à la Transformation



Victor LAM
Commissaire aux comptes

Inscrit à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux comptes de Paris

A T F
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
15 rue Pasteur – 81120 PUYGOUZON
431 635 663 R.C.S. Albi

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Aux associés,

En exécution de la mission confiée par décision unanime des associés du 26 aout 2024, et conformément aux dispositions des articles L.223-43 et L.224-3 du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur la transformation de votre société à responsabilité limitée en société à actions simplifiée.

Le présent rapport est établi afin :

- De vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés, et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission de commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

A l'appui des comptes arrêtés au 30 septembre 2024, il ressort :

- Une situation nette de 1 471 664 Euros après un résultat au 31 décembre 2023 de 125 670 Euros ;
- Des produits d'exploitation de 2 748 983 Euros au 30 septembre 2024 ;
- Une trésorerie de 1 021 312 Euros avec un endettement bancaire de 36 712 Euros ;

Au regard de son activité, la continuité d'exploitation de la société n'est pas compromise.

Mission de commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, au regard des éléments survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social ;
- A analyser les dispositions des statuts et notamment les éventuels avantages particuliers.

Sur la base de mes travaux :

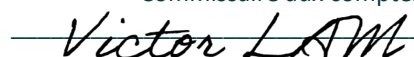
- Je précise qu'il n'est pas prévu d'avantages particuliers dans les statuts de la nouvelle forme de société
- J'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social

Fait à Paris,
Le 26 novembre 2024

Victor LAM

Commissaire à la transformation

Commissaire aux comptes



Inscrit à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux comptes de Paris

Signature: *Victor LAM*

Email: vil@auditeurs-associes.com